

## Table ronde n° 4 : « Assurer l'avenir des retraites et de notre protection sociale »

### Revaloriser le travail pour mieux financer la protection sociale

Comme l'indiquait la feuille de route de juillet 2012 : « *le haut niveau de solidarité qui caractérise le système français de protection sociale, a permis d'atténuer (...) les effets de la crise économique actuelle* ». Mais ces ressources reposant pour l'essentiel sur le travail, particulièrement malmené en cette période, la protection sociale est durement affectée par la dégradation de la situation économique. Cela vient aggraver le déficit chronique du système, lié principalement au recul de la part allouée au travail dans le partage de la valeur ajoutée. Le niveau des prestations versées par les différentes branches de la Sécurité sociale, et par les différents régimes complémentaires, est orienté à la baisse. Cela se traduit par des difficultés croissantes en matière d'accès aux soins ou bien encore par une baisse du taux de remplacement assuré par les différents régimes de retraite. Alors que le taux de pauvreté avait considérablement baissé pour les personnes âgées de 65 ans et plus, on peut constater une inversion de tendance. La situation est aggravée par les conséquences du recul de l'âge de la retraite qui conduit à une augmentation importante du chômage pour les salariés âgés. Les réformes qui se sont succédées n'ont en rien réglé la question du financement des régimes et l'allongement de la durée exigée pour le taux plein va commencer à produire ses néfastes effets pour les générations qui vont partir à la retraite ces prochaines années. La raison principale est que la durée effective d'activité baisse. Cette évolution est structurelle et durable.

Dans ces conditions, et en l'absence d'une réforme orientée vers une amélioration de la situation, les salariés qui vont être affectés par une décote et/ou des abattements lors de leur départ en retraite vont être de plus en plus nombreux. Le niveau des pensions est ainsi appelé à baisser de plus belle.

Si les objectifs institutionnels figurant sur la feuille de route de juillet 2012 sont globalement respectés, il en est tout autrement pour celui consistant « *à forger un consensus national autour des grandes priorités de notre système de protection sociale* ». Cela aurait supposé un grand débat national, démocratique sur les enjeux et les propositions des uns et des autres qui n'a pas été engagé.

Par ailleurs, le Haut conseil du financement de la protection sociale et la Commission pour l'avenir des retraites n'ont pas daigné reprendre les pistes proposées par la CGT. Cela relève pour nous d'une discrimination inacceptable, surtout si l'on considère que les pistes proposées par le Medef sont, elles, abondamment reprises. Nous aurions notamment souhaité que la proposition de modulation des cotisations dites patronales fasse l'objet d'une réflexion approfondie de la part du Haut conseil du financement de la protection sociale.

Nos propositions de financement répondent à deux objectifs : un niveau de ressources en adé-

quation avec les besoins, des modalités génératrices d'emplois et de meilleurs salaires, et donc de cotisations supplémentaires. Tel n'est pas le cas des exonérations de cotisations sociales qui n'ont pas fait la preuve d'une quelconque efficacité en matière d'emploi et qui en plus constituent une trappe à bas salaires.

Notre proposition phare consiste à substituer une modulation des cotisations sociales dites patronales aux exonérations actuelles. Cette modulation s'effectuerait d'une part sur le rapport masse salariale sur valeur ajoutée, d'autre part sur la politique d'emploi et de salaire pratiquée par l'entreprise.

**Pour redonner confiance dans notre système de retraite, nous proposons :**

- le retour de l'ouverture du droit au départ à 60 ans pour tous les salariés ;
- un taux de remplacement du salaire par la retraite de 75 % minimum pour une carrière complète et au Smic au minimum ;
- un départ anticipé avant 60 ans pour les salariés ayant effectué des travaux pénibles.

Nous proposons également l'édification d'une maison commune des régimes de retraite. Celle-ci répond à un besoin de coordination solidaire entre les régimes sur la base d'un socle commun du plus haut niveau pour tous. Elle respecte les particularités des différents régimes, notamment public et privé, tout en travaillant à des objectifs communs. Ce qui importe, c'est le résultat, donc le niveau de pension, bien plus que le chemin pour y parvenir.

Rien dans ce qui est aujourd'hui évoqué ne renvoie à l'organisation d'un véritable débat démocratique sur les enjeux et les choix à opérer dans le domaine de la protection sociale. Pire, ce qui nous est annoncé pour les retraites, avec une concertation éclair en plein été, alors même que nombre de salariés sont en congés, est à l'opposé de l'exercice démocratique nécessaire. Le calendrier doit être desserré, afin de permettre au plus grand nombre de s'approprier les tenants et les aboutissants du dossier. Les discussions pourraient se poursuivre jusqu'à la fin de l'année 2013 et le débat parlementaire s'engager début 2014. Rien ne justifie une telle précipitation.